



Autorisations Parentales pour Mineur Club de Canéjan Athlétisme

Je soussigné(e),

Nom et Prénom du Parent 1 :

Nom et Prénom du Parent 2 :

Date et Lieu de Naissance :

Date et Lieu de Naissance :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Du/De la mineur(e) : **Nom et Prénom du Mineur :**

Date et Lieu de Naissance :

1. Droit à l'Image

J'autorise le Club de Canéjan Athlétisme à photographier/filmer mon enfant lors des activités du club (entraînements, compétitions, événements, remises de prix, stages) pour une utilisation en communication interne (bulletins, affichage club-house), promotion (site internet, réseaux sociaux), et articles de presse locaux. Cette autorisation est valable pour la saison 2025/2026 et révoquable à tout moment par écrit.

J'autorise / Je n'autorise pas.

2. Prise en Charge Médicale

En cas d'urgence médicale pendant une activité du club et si je suis injoignable, j'autorise les encadrants à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris le transport vers un centre médical et les soins d'urgence indispensables. Je m'engage à fournir les informations médicales pertinentes et à couvrir les frais médicaux non couverts par l'assurance. Contact urgence (hors parents) : Nom et Prénom : Tél :

3. Transport de Mineurs

J'autorise les encadrants du club (entraîneurs, bénévoles désignés, titulaires du permis valide et assurés) à transporter mon enfant pour les activités du club (compétitions, stages, sorties). Je décharge le club de toute responsabilité en cas d'incident pendant le transport, sauf faute avérée de leur part.

4. Utilisation des Téléphones Portables et Responsabilité des Effets Personnels

Les téléphones portables ne sont pas autorisés durant les entraînements. Le Club de Canéjan Athlétisme décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse des effets personnels (téléphones, vêtements, sacs, etc.) des adhérents au sein des installations ou lors des activités encadrées. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.

5. Responsabilités des Parents/Tuteurs Légaux

Avant l'entraînement : Déposer l'enfant à l'heure, s'assurer de sa bonne santé et aptitude, et vérifier qu'il dispose de l'équipement nécessaire.

Après l'entraînement : Venir chercher l'enfant à l'heure de fin. En cas de retard, prévenir immédiatement un responsable du club. Le club n'est pas responsable des enfants non surveillés en dehors des heures d'entraînement.

Fait à Canéjan, le

Signature du Parent/Tuteur Légal :

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")